

ROYAUME DE BELGIQUE

Ministère des Colonies

BULLETIN AGRICOLE

DU

CONGO BELGE

(Cultures, Elevages, Sylviculture, Chasse et Pêche)

Publié par la Direction Générale de l'Agriculture et de l'Elevage

DIRECTEUR GÉNÉRAL: M. VAN DEN ABEELE

Rédaction et Administration: place Royale, 7, Bruxelles

VOL. XXVII. — N° 4. DÉCEMBRE 1936 4 FASCICULES PAR AN



La forêt inondée à hauteur du km. 625 (fleuve Congo, Equateur).

BRUXELLES

IMPRIMERIE INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE (SOCIÉTÉ ANONYME)

47, RUE DU HOUBLON, 47

Les indications fournies dans les articles paraissant dans le *Bulletin Agricole du Congo Belge* n'engagent pas la Rédaction et ne constituent pas nécessairement des conseils de sa part.

La reproduction des articles est autorisée, à la condition de mentionner sous le titre: « Extrait du *Bulletin Agricole du Congo Belge* ».

Sommaire du numéro 4 (décembre) 1936.

<i>L'Agriculture du Congo belge en 1935.</i>	507
<i>La culture et l'exploitation des plantes à filasse dans la Province de Léopoldville (G. DE GROOF)</i>	548
<i>Rapport de la Station de Sélection cotonnière de Bambesa (G. TONDEUR)</i>	578
<i>L'importance de la réaction du sol en culture cotonnière et l'utilité de l'emploi des cendres (H. DE SAEGER)</i>	593
<i>La sériciculture au Congo belge (R. BELOT)</i>	606
<i>Le Dysdercus, ravageur du cotonnier (A. BRIXHE)</i>	625
<i>Contribution à l'étude des ricins du Congo belge (L. TIHON)</i>	648
<i>Notes et actualités:</i>	
<i>Etudes préliminaires sur l'effet du délitage des graines de coton à l'acide sulfurique sur la germination et la récolte.</i>	660
<i>Carte pédologique de l'Est Africain</i>	660
<i>Quelques notes sur l'industrie des Citrus en Palestine</i>	661
<i>Quelle est la taille record de l'éléphant africain?</i>	663
<i>Considérations sur les feux de brousse, leurs méfaits et la possibilité de les enrayer</i>	663
<i>Bibliographie</i>	664
<i>Documentation officielle:</i>	
<i>Ordonnance n° 97/Agri., du 26 novembre 1936, sur les exploitations forestières</i>	666
<i>Ordonnance législative n° 110/Agri., du 25 novembre 1936, complétant le littéra b de l'article 4 du décret du 20 mai 1933, sur la protection des huileries</i>	667

REDACTION.

Secrétaire de Rédaction: M. FRANCIS CLAUS, Ingénieur agronome, Chef de bureau au Ministère des Colonies.

ABONNEMENTS, ADMINISTRATION.

L'abonnement au *Bulletin Agricole du Congo Belge* est de 40 francs par an pour la Belgique et le Congo et de 50 francs (10 belgas) pour l'étranger. Les colons et les missionnaires établis au Congo le reçoivent gratuitement.

Toutes les communications relatives à l'administration du *Bulletin Agricole du Congo Belge* doivent être adressées à la Direction Générale de l'Agriculture au Ministère des Colonies, 7, place Royale, Bruxelles (Belgique).

SERVICE DES ECHANGES.

Le *Bulletin Agricole du Congo Belge* peut être envoyé à titre d'échange aux publications d'agriculture coloniale de Belgique et de l'étranger.

ROYAUME DE BELGIQUE

Ministère des Colonies

BULLETIN AGRICOLE

DU

CONGO BELGE

(Cultures, Elevages, Sylviculture, Chasse et Pêche)

Publié par la Direction Générale de l'Agriculture et de l'Elevage

DIRECTEUR GÉNÉRAL: M. VAN DEN ABEELE

Rédaction et Administration: place Royale, 7, Bruxelles

VOL. XXVII. — N° 4. DÉCEMBRE 1936 4 FASCICULES PAR AN



(Photo de S. M. le Roi.)

La forêt inondée à hauteur du km. 625 (fleuve Congo, Equateur).

BRUXELLES

IMPRIMERIE INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE (SOCIÉTÉ ANONYME)

47. RUE DU HOUBLON, 47



Vallée de fougères arborescentes aux environs de Lubero.

Au cours de son dernier voyage au Congo belge, S. A. R. le Duc de Brabant avait réuni une documentation photographique du plus haut intérêt. S. M. le Roi a bien voulu autoriser la Rédaction du « Bulletin Agricole du Congo Belge » à reproduire les beaux clichés qui illustrent le premier article de ce fascicule. Nous nous permettons de Lui en exprimer notre vive gratitude.

Quelle est la taille record de l'éléphant africain ?

Lavauden, dans son article « Domestication de l'éléphant d'Afrique » (Compte rendu de l'Académie d'Agriculture, 23 mai 1934), comparant l'éléphant d'Afrique à celui des Indes, écrit qu'en réalité l'éléphant d'Afrique est plus grand et plus puissant que celui des Indes. La taille record pour celui des Indes est de 3 m. 30, alors que celle de l'éléphant d'Afrique est de 3 m. 70. Lavauden nie les assertions anciennes attribuant à l'éléphant d'Afrique une taille de 5 mètres; il pourrait atteindre 3 m. 50 à 3 m. 70, mais une hauteur de 3 m. est déjà très importante.

Un humérus gigantesque d'éléphant, en partie fossilisé, trouvé dans la région immédiate de Nioka (Ituri) au Congo Belge, nous permet d'affirmer que la taille de 3 m. 70, citée plus haut, ne constitue certainement pas un record. Les mesures comparatives prises sur l'humérus en question et un humérus provenant d'un éléphant domestiqué abattu pour boiterie et atteignant une taille de 2 m. 80 sont les suivantes:

Longueur de l'os	en centimètres.	101.5	75
Circonférence au niveau de la crête du trochiter.....		67	37
Circonférence au niveau de la crête deltoïdienne		57.5	26.5
Circonférence au niveau de la crête postérieure de la gouttière de torsion		67.5	32

La taille des animaux au garrot est conditionnée exclusivement par le squelette, toute augmentation de taille correspondant à des dimensions plus grandes des diverses parties du squelette. Chez les animaux sauvages de même race et même taille, la longueur des divers os des membres est identique; à moins de malformation, les différences, quand elles existent, sont infinitésimales. A une augmentation de longueur d'un os long d'un membre, correspond une augmentation de taille; le rapport entre ces augmentations est pour ainsi dire constant.

A l'aide des éléments de comparaison dont nous disposons, nous pouvons donc conclure que l'éléphant à qui a appartenu cet humérus, mesurait 3 m. 79, ce qui est certainement la taille la plus élevée signalée jusqu'ici.

J. GILLAIN,

Docteur vétérinaire au Congo Belge

Considérations sur les feux de brousse, leurs méfaits et la possibilité de les enrayer.

Les « *Annales de Gembloux* » donnent le compte rendu ci-après de l'article publié sous ce titre par M. Consigny, chef de la Division de Recherches forestières, dans le « *Bulletin Economique de l'Indochine* », mars-avril 1936.

La note du chef de la Division de Recherches forestières a pour but d'éclairer ceux qui doivent être avertis et de comprendre la catastrophe vers laquelle s'achemine l'Indochine, à cause du laisser-aller vis-à-vis des feux de brousse.

L'auteur fait la distinction, du point de vue social, entre feux allumés avec intention d'utilité et feux allumés sans utilité pour la communauté. Il examine les méfaits des feux de brousse et des incendies de forêt: perte de la matière ligneuse et de la fertilité des sols, action sur le régime des eaux, sur le climat, sur la salubrité du pays. L'utilité des feux n'est pas écartée à priori: action fertilisante, régénération des forêts claires, feux nécessaires à la nutrition du bétail. Mais la conclusion de ce chapitre est que le feu est toujours néfaste, même dans les cas « rares » où les dégâts sont compensés par quelques avantages. Des exemples locaux et de belles photographies illustrent le tableau sévère des méfaits occasionnés par les feux.
